



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 80154

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place d'une activité ciné-club dans les établissements d'enseignement secondaire. En effet, l'éducation nationale vient de développer avec France Télévisions une plateforme de vidéos à la demande, libres de droits, forte d'un catalogue de deux cents films considérés comme des chefs-d'oeuvre du patrimoine, mise à la disposition des établissements d'enseignement secondaire. Elle lui demande sur quels créneaux horaires ces projections sont prévues et quels moyens matériels et humains, dans les établissements, le Gouvernement a prévu pour mettre en oeuvre cette mesure.

Texte de la réponse

Dispositif emblématique du volet culturel de la réforme du lycée mise en oeuvre par le ministre de l'éducation nationale, la plate-forme Ciné-lycée, réalisée en partenariat avec France Télévisions, offre à chaque lycée un accès gratuit à un catalogue de 200 longs-métrages du patrimoine mondial, en version originale. Ce nouveau service original permet l'organisation de séances régulières de visionnage de grands classiques du septième art au sein des établissements scolaires et donne aux lycéens les moyens de s'impliquer concrètement dans la vie culturelle de leur lycée, tout en développant une autre relation à la pratique des langues vivantes, grâce au visionnage d'oeuvres en version originale. Une circulaire parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 26 août 2010 précise les modalités pédagogiques de mise en oeuvre au sein des établissements. En particulier, cette circulaire insiste sur la complémentarité de ce dispositif avec l'opération lycéens et apprentis au cinéma. Coordonné par le professeur « référent culture » de l'établissement, le dispositif Ciné-lycée propose aux lycéens de préparer et d'animer les séances et les échanges qui suivent. Ils disposent pour cela de ressources pédagogiques élaborées par le Centre national de documentation pédagogiques et France Télévisions. Les « référents culture » peuvent aussi s'adresser aux associations culturelles oeuvrant dans le domaine du cinéma pour participer à l'animation des séances. Depuis le mois d'octobre dernier, plus de 1 000 séances ont été organisées dans les lycées.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80154

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6247

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3984